



<p style="text-align: center;">DOCUMENTS A JOINDRE MISE A DISPOSITION DU MINIBUS DE LA VILLE DE REVIN</p>

Documents à joindre à chaque demande

- Attestation de permis de conduire complétée et signée
- Copie du permis de conduire
- Fiche de renseignements
- Coupon détachable du règlement intérieur complété et signé
- Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile de l'association

Documents à joindre une fois par an

- Attestation de mise à disposition du véhicule complétée et signée
- Copie des statuts à jour de l'association
- dernière déclaration au Journal Officiel
- un avis de situation au répertoire SIRENE
- une copie du dernier rapport de l'assemblée générale faisant état des comptes certifiés.